

L'«R» de La Pesse

Juin 2022 - n°

57

Le mot du Maire

Lors de sa séance du 24 mai le conseil municipal a décidé par 8 voix contre 3 d'arrêter le projet de restructuration du bâtiment «Relais des skieurs». Vous prendrez connaissance dans ces colonnes des chiffres du plan de financement actualisé qui expliquent en partie cette décision.

L'optimisme et l'enthousiasme qui prévalaient lors de la réunion publique du 18 mars se sont rapidement transformés en inquiétude et incertitude. Ces dernières semaines, tout a été tenté jusqu'au dernier moment pour sécuriser le dossier. Les efforts des uns et des autres n'ont malheureusement pas permis d'y parvenir totalement.

Comment qualifier cette décision ? Prudente (trop), difficile, réaliste, courageuse ? Ces notions étant relatives, je vous laisse juge d'utiliser le terme qui vous paraît adapté. Le travail réalisé avec tous les partenaires de ce projet, dont l'intérêt et la qualité ont toujours été mis en avant, a été long, intense, parfois laborieux mais toujours passionnant : un travail considérable. Ce que j'ai pu constater, c'est qu'au fil de l'avancée du projet, il a fallu faire des concessions pour rentrer dans le cadre défini par les financeurs pour bénéficier de subventions optimales. Renoncer aux tavaillons, choisir la géothermie pour une partie du bâtiment et en dernier lieu consacrer 4 studios (sur les 9 logements) à une activité saisonnière, apprenante ou touristique.

S'engager dans le projet aurait conduit à soumettre le budget communal aux aléas des taux variables pendant 35 ans. Sans

parler du contexte actuel de hausse des prix pouvant conduire à la nécessité d'un emprunt encore plus important.

La liberté du conseil municipal dans ses choix concernant le projet s'est réduite et on pouvait craindre qu'elle tende vers 0, le privant de sa capacité de décision et d'action.

En arrêtant ce projet c'est sans doute une liberté de penser, de décider et d'agir qui a été préservée. Une considération qui a certainement pesé autant que les chiffres.

Il ne s'agit surtout pas d'une solution de facilité car les questions que posent ce bâtiment demeurent. Un groupe de travail s'est réuni dès les 31 mai pour enclencher une démarche permettant d'y répondre. La première nécessité étant celle de satisfaire aux normes de sécurité incendie pour lever la décision défavorable de la commission de sécurité. Aujourd'hui, seul un arrêté du maire permet la poursuite de l'exploitation du bâtiment. Il faut donc réagir et ne pas se laisser gagner par le découragement. Le vécu sur la conduite de ce dossier sera un atout pour la suite.

Travailler encore et encore.

Je remercie Julien Carnot pour son implication permanente dans le suivi de ce dossier. Un travail important, précis, éclairant et indispensable. Également, le conseil municipal a su être à l'écoute, réactif, capable d'échanger sereinement malgré les difficultés et un contexte parfois pesant.

Une de mes interlocutrices de la Banque des Territoires m'a fait remarquer que quelle qu'elle soit notre décision serait la bonne. C'est ce qualificatif que je préfère employer.

Notre commune peut ainsi aborder de manière positive les problématiques complexes qui lui sont posées.

Les travaux de réfection des logements de La Fruitière avancent bon train. Dans un esprit participatif très professionnel. Bientôt nous disposerons de deux appartements attractifs. Un premier pas que rien ne nous enlèvera.

CLAUDE MERCIER

Recevez l'R de La Pesse par courriel !

Vous êtes de plus en plus nombreux à recevoir l'R de La Pesse par e-mail : c'est simple et rapide, et vous permettra de recevoir plus vite les informations de la commune. Pour vous abonner, il suffit d'aller sur www.mairie-la-pesse.com, puis de saisir votre adresse e-mail en bas de la page d'accueil, en cochant « Recevoir l'R de La Pesse uniquement par courriel » (vous pouvez changer d'avis à tout moment ensuite). Merci !

Service de portage de repas à domicile

Depuis 2019, la commune de La Pesse est en convention avec La Poste pour un service de livraison de repas à domicile. Ce service peut être utilisé ponctuellement (convalescence, besoins particuliers) ou de façon régulière.

Les repas sont dorénavant confectionnés par SICOPAL, syndicat de la cuisine centrale de Lons-Le-Saunier, qui livre également les établissements scolaires et les personnes âgées. L'approvisionnement est fait en circuit court avec des produits bios. Le transport est effectué par un service spécifique de La Poste dans un véhicule réfrigéré.

Le planning des prestations est adaptable en fonction des besoins, et peut couvrir la semaine du lundi au dimanche. Le coût d'un repas est à ce jour de 8,86 € comprenant 1 entrée, 1 plat, 1 légume, 1 fromage ou yaourt, 1 dessert, du pain + 1 potage pour le soir.

Au-delà du service apporté, La Poste propose une veille sociale permettant de créer un lien avec le bénéficiaire. La commune de La Pesse est alors avertie en cas de problème de santé ou autre nécessitant d'informer une personne de confiance.

La refacturation est faite par la commune de façon mensuelle payable au Trésor Public.

Pour tous renseignements, contactez le secrétariat de mairie.



Secrétariat de mairie Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h > 12h et 14h > 17h

Mercredi : 9h > 12h

Vendredi : 9h > 12h et 14h > 19h

*En dehors de ces horaires,
n'hésitez pas à téléphoner !*

*Vous emménagez ou déménagez ?
N'oubliez pas de vous signaler en mairie.*

Restructuration du bâtiment RDS

Pour mieux comprendre la décision prise par le Conseil Municipal, voici les éléments dont il disposait à la date du 24 mai (la proposition Banque des Territoires n'a été connue que le 24).

Plan de financement

DÉPENSES		RECETTES	
Coût HT :	4 605 306 €	Subventions :	2 968 208 €
TVA hors logement :	501 978 €	Participation CCHJSC :	234 105 €
TVA logement :	115 248 €	TVA récupérée :	501 978 €
		Emprunt :	1 518 241 €
Total :	5 222 532 €	Total :	5 222 532 €

Ce plan de financement incluait les hausses de prix déjà annoncées par les entreprises. Le coût des travaux pouvait encore augmenter majorant d'autant le montant de l'emprunt.

Emprunter 1 518 241 € à taux fixe

TAUX FIXE			
Années	2,5%	3,5%	4,5%
25	82 404 €	87 189 €	92 118 €
30	72 538 €	77 460 €	82 549 €
35	65 596 €	70 658 €	75 910 €

Les ressources pour faire face à une annuité :

32 000 € de loyers annuels supplémentaires pour un taux de remplissage de 90%.

24 000 € de baisse de l'annuité de la dette en raison de la fin de 2 emprunts d'ici 2026.

2 000 € d'économie de chauffage estimés pour la mairie

10 000 € de loyers à venir des nouveaux logements de la fruitière.

Soit un total de 66 000 €.

Le budget actuel était jugé sain par les partenaires financiers avec notamment une réserve de 195 000 €.

Aujourd'hui les banques ne prêtent qu'à taux variable.

Le Crédit Agricole ne pouvait prêter au-delà de 25 ans.

La Banque des Territoires proposait un taux de 1,6% (0,6 + taux du livret A) indexé sur le taux du livret A, susceptible d'augmenter rapidement. Avec une annuité de 58 000 € pour l'instant.

Toute augmentation du taux du prêt et/ou du coût des travaux induisait une hausse de l'annuité. Dès que l'annuité dépasse 66 000 €, elle grève la capacité d'autofinancement annuelle de la commune aujourd'hui établie à 40 000 €.

Energie photovoltaïque

En cette période de réchauffement climatique et de tension sur la fourniture d'énergie, il est bon de réfléchir à la production locale d'énergie renouvelable et notamment d'énergie photovoltaïque (PV). Il existe plusieurs méthodes pour produire de l'électricité photovoltaïque sur son propre bâtiment.

- Soit en installant soi-même quelques panneaux PV sur un toit ou au sol. Cela permet de couvrir la consommation de base de la maison en journée. C'est peu cher, facile à installer et à faire soi-même ou entre voisins sans intervention d'un professionnel.

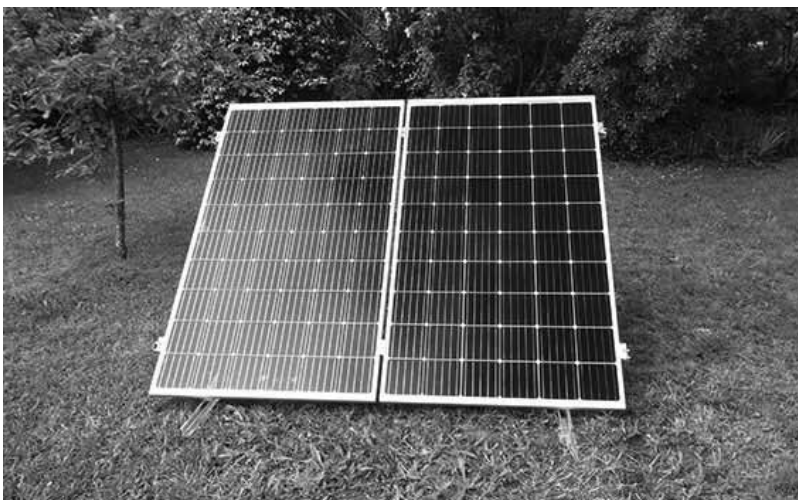
- Soit avec une installation PV de plus grande importance, fonction de l'orientation du bâtiment et de la surface disponible. Un installateur professionnel se charge de la prestation, des démarches administratives jusqu'à la mise en service. C'est bien entendu plus onéreux avec des délais de réalisation plus long. Avec une telle installation il est possible de faire de la revente totale à EDF ou de faire de l'autoconsommation avec revente du surplus.

- Enfin si vous avez une grande surface que vous êtes prêt à équiper avec des panneaux solaires photovoltaïques mais que vous n'avez pas assez de fonds pour un tel investissement, il est possible de trouver un tiers investisseur qui équipera le bâtiment et vous rémunérera soit avec un loyer soit en vous fournissant de l'électricité que vous consommerez.

Une action collective peut nous aider à avancer sur le problème de la production locale d'énergie renouvelable, et dans certains cas faire baisser le coût de l'investissement.

Si ces sujets vous intéressent et que vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez vous faire connaître au secrétariat de mairie (par téléphone ou mail).

En relation avec les collectivités et les initiatives citoyennes du territoire, nous vous proposerons une présentation et des échanges sur ce thème.



Du bois broyé pour votre jardin ?

Vous êtes nombreux à utiliser la compostière à « déchets verts » qui permet d'éviter le brûlage (réglementé et très fortement émetteur de particules fines) ou le transport en déchetterie de cette matière organique. Mais savez-vous que vous pouvez aussi la récupérer sous forme de bois broyé pour pailler ou amender votre jardin ? La commune bénéficiera à la fin du mois de juin du broyeur de branches du SICTOM pour transformer les branchages déposés en ressources très utiles pour un jardin sans traitements chimiques et économe en eau. Vous pourrez vous servir par la suite dans les tas préparés en vue du compostage, mais si vous souhaitez remplir directement votre brouette ou votre remorque en échange d'un coup de main lors du broyage, surveillez bien les panneaux d'affichage ou le site de la commune pour être informé(e) des dates de cette opération !



Notre Grand Robert

Jeudi 14 avril, en fin d'après-midi à l'entrée du cimetière, les voix des proches et des amis de Robert Rolandez sont montées dans le ciel. Au loin, le Crêt de Chalam encore enneigé s'accordait avec la lumière d'une fin de journée presque printanière pour créer une ambiance appropriée aux circonstances.

Si les cœurs étaient serrés, le chœur était franc, apaisé et doux. Une douceur qui allait si bien au Grand Robert décédé quelques jours plus tôt. Usé par la maladie qui ne lui laissait ces derniers temps guère de répit, Robert s'en est allé. Au terme d'une vie toute droite et bien remplie.

Né au début de l'année 1944 à Longchaumois, Robert arriva en mai de la même année au Crêt. Il exploita avec passion la ferme familiale jusqu'à sa retraite. Ce métier si prenant ne l'empêcha pas de s'engager pour la collectivité en effectuant 5 mandats de conseiller municipal et en occupant le poste de président de la coopérative laitière.

Robert était également engagé au quotidien pour les autres. En feuilletant, lors de la veillée auprès des siens, l'album photo de tous les bons moments, on ressentait pleinement ce sens des autres. Car Robert aussi à l'aise sur la piste de danse qu'à une table de tarot cultivait particulièrement le sens de l'amitié et menait une vie sociale active.

Il est des personnes qui par leur personnalité positive occupent naturellement une place très importante dans la communauté. Tel était Robert, aimé et respecté de tant de personnes. Notre Grand Robert. Son départ laisse un grand vide mais les cœurs garderont longtemps le souvenir de cet homme-là.

Avec une pensée pour Cécile sa compagne, Clémence, Odette, Raymond et Monique, ses sœurs et son frère, ses nombreux neveux et nièces et tous ses amis aujourd'hui si affectés.

57^{ème} Rassemblement de la Borne au Lion

Notre traditionnel Rassemblement à La Borne au Lion en hommage à La Résistance et aux Maquisards se tiendra cette année le dimanche 17 juillet.

Depuis 1965, cette cérémonie rappelle que les valeurs et les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité si chèrement défendus en 1944 – et qui ont énormément contribué aux conditions de vie qui sont les nôtres aujourd'hui – ne sont jamais définitivement acquis.

Il nous faut, aujourd'hui encore, les défendre et les promouvoir.

C'est pourquoi, par-delà les hommages rendus au courage de ces femmes et de ces hommes, et même si ces hommages peuvent sembler traditionnels et redondants à certains, l'Association des Amis de La Borne au Lion et du Crêt de Chalam entend préserver cette référence qu'est la Résistance.

10h45

>> Lever des couleurs
et début de la cérémonie

11h30

>> Apéritif offert
par l'AABLCC



Etat civil

Décès

• • •

Eric FUCINA,
né le 21/09/1967 à Nantua,
décédé le 09/04/2022 à La Pesse

Robert ROLANDEZ,
né le 02/01/1944 à Longchaumois,
décédé le 11/04/2022
à Lons-le-Saunier

Venez nombreux pour un moment de partage puis sur place en famille ou entre amis, déjeuner champêtre tiré du sac avec foyers pour les grillades et café. Tables et bancs disponibles.

Profitant de ce 57^{ème} Rassemblement de la Borne au Lion, l'association appellera à la rejoindre toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, désireuses de poursuivre et d'approfondir ses activités.

L'assemblée générale du 15 septembre 2022 permettra d'en redéfinir les principales orientations.

Le calendrier

Réunion publique sur l'école

Vendredi 17 juin à 20h
aux Dolines

• • • • •

Chaud'zembre [2^e édition]

Concert Les Pèpé Ly

Vendredi 24 juin
à partir de 18h

Organisation : USC La Pesse

• • • • •

Rassemblement du souvenir

à la Borne au Lion

Dimanche 17 juillet à 10h45

Organisation : AABLCC

• • • • •

Fête de La Pesse

Le premier dimanche de septembre

Organisation :

Comité des fêtes de La Pesse

• • • • •

Azimut festival

Concerts samedi 1^{er} octobre

Marché d'à côté dimanche 2

Organisation : USC La Pesse

Recensement de la population 2023



En raison de la crise sanitaire, l'INSEE a décidé de reporter l'enquête annuelle de recensement prévue initialement en 2022. Elle se tiendra donc pour notre commune du 19 janvier au 18 février 2023.

A ce jour, le Maire a désigné le coordonnateur communal (Julien CARNOT) qui sera en charge de la préparation puis du suivi de la collecte de recensement via l'application informatique OMER.

Un agent recenseur devra être recruté en fin d'année pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

Depuis le dernier recensement en 2017, la réponse par internet au questionnaire a beaucoup progressé, améliorant la qualité du service rendu aux habitants. L'agent recenseur aura la charge de la distribution des questionnaires et de leur récupération, et du suivi de sa tournée des logements.

CHAUDE ZEMBRE 10€
Gratuit -12 ans

LA PESSE (39)

CONCERT LE VENDREDI 24 JUIN

À PARTIR DE 18H

BUVETTE
PETITE RESTAURATION

LES PEPE LY

UN SPECTACLE DE CHANSONS
D'AMOUR, DE CHANSONS REBELLES,
ANIMALES ET SOCIALES BIEN ANCRÉES
DANS NOS RÉALITÉS ACTUELLES.

STADE DE FOOT DE CHAUD'ZEMBRE LA PESSE (39)